



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 mai 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 14 ^{ème} délibération
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 11 ^{ème} délibération
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 avril 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2019
Exécutoire le : 06 MAI 2019
Affichée le : 06 MAI 2019
Visée le : 06 MAI 2019

MARCHES PUBLICS

Marché 2017-60 : Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'aquarium d'Aix-les-Bains - Lot 5 : VRD – Avenant 1

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du bâtiment de l'aquarium, visant à accueillir un centre muséographique, une antenne de l'office de tourisme ainsi qu'un restaurant.

S'agissant des travaux de réhabilitation, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 3 avril 2018 pour l'attribution des lots 2 à 11 relatifs aux différents travaux liés au bâtiment. Etant donné sa nature et pour permettre de lancer les marchés de travaux, le « lot 1 : désamiantage et déplombage » a été attribué lors du Bureau du 08/02/2018.

Le montant global des marchés de travaux des lots 1 à 11 s'élève à 1 721 993.08 € TTC (soit 1 434 994.23 € HT). Le PPI pour cette opération s'élève à 1 740 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement ARCHIPAT / PAYAN / ACTIF / Génie Acoustique / ECP. La consultation a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

Conformément à la délibération en date du 03 mai 2018, un marché de travaux pour la réhabilitation de l'aquarium d'AIX LES BAINS, notifié le 28 mai 2018, a été confié à l'entreprise GIROUD GARAMPON pour l'exécution des travaux du lot 5 (VRD). Le montant du marché est de 47 500.00 € HT soit 57 000.00 € TTC.

Objet de l'avenant

Par ordre de service n°2 (ci-joint), la collectivité a dû ajouter des travaux non prévus au marché.

Etant donné la complexité du bâtiment, la découverte de réseaux non repérés sur DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) ainsi que la position de certains regards, des modifications de projets et de passages de réseaux ont dû être réalisés.

De plus des modifications de matériaux ont été demandées par le service des eaux de Grand Lac.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix provisoires notifiés par l'OS n°2, avec des travaux supplémentaires d'un montant de 11 734,50€ HT supplémentaires.

Monsieur le Président présente la nouvelle économie du marché

Désignation	€HT	€ TTC
Marché initial	47 500.00 €	57 000.00 €
Avenant n°1	11 734.50 €	14 081.40 €
Nouveau montant du marché	59 234.50 €	71 081.40 €

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 59 234.50 € HT soit 71 081.40 € TTC, soit une augmentation de 24.7% du montant initial du marché.

En application de l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique, le dépassement des seuils admissibles est justifiable car la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir (notamment la découverte de réseaux non repérés au DICT).

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 23 avril 2019 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 140 - Aquarium.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 2 mai 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

GRAND LAC
1500 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS GIROUD GARAMPON
1658 route de Saint Geoire
38620 MASSIEU

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché 17/60
Réhabilitation de l'Aquarium du lac du Bourget
LOT 5 : VRD

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :**29 mai 2018.....

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**10.....mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :47 500,00€.....
- Montant TTC :57 000,00€.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par un ordre de service n°2 (Voir Fiche de Travaux modificatifs N°05-01 jointe), la collectivité a dû ajouter des travaux non prévus au marché.

Etant donné la complexité du bâtiment, la découverte de réseaux non repérés sur DICT ainsi que la position de certains regards des modifications de projets et de passages de réseaux ont été obligatoires. De plus des modifications de matériaux ont été demandées par le service des eaux de GRAND LAC.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix provisoires notifiés par l'OS n°2.

Travaux supplémentaires : + 11 734,50€ HT

Sondages, terrassement pour remise en forme de l'espace vert, modifications de linéaires de réseaux EU.
Demandes GRAND LAC : regard PVC à cunette façonnée, canalisations en polypropylène, lestage du séparateur

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :11 734,50€.....
- Montant TTC :14 081,40€.....
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :59 234,50€.....
- Montant TTC :71 081,40€.....

Le présent avenant représente une évolution du marché initial de + 24.7%.

En application de l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique, le dépassement des seuils admissibles est justifiable car la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Entreprise GIROUD GARAMPON
1658 route de Saint Geoire
38620 Massieu

73 – Aix-les-Bains – Aquarium – Réhabilitation de l'aquarium du lac du Bourget
Ordre de service n°2 – Travaux supplémentaires

Lyon, le 18 mars 2019

Maître d'ouvrage : GRAND LAC
1500 boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

Marché : 17/60 **Lot n° 05 – VRD**

L'entreprise est invitée à entreprendre l'exécution des travaux de la tranche lui incombant selon les prescriptions ci-après :

- Début des travaux 19 mars 2019
- Délais 2 semaines
- Devis projet d'accostage 14 mars 2019

Total HT : 11 734,50 €
TVA à 20% : 2 346,9 €
TOTAL TTC : 14 081,40 €

Conformément à l'article 14 du CCAG Travaux, le montant des travaux cité ci-dessus est un prix provisoire.

Prescriptions particulières : Le présent ordre de service correspond aux travaux supplémentaires du lot n°5 VRD conformément au devis mentionné ci-avant. Le montant de ces travaux ne devra en aucun cas dépasser la somme de 14 081,40 €TTC sans l'accord écrit du maître d'ouvrage.

Toute modification du marché ou travaux complémentaires devra faire l'objet d'une validation au préalable par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

A Aix-les-Bains le 18 mars 2019

A Lyon, le 18

Le maître d'ouvrage :



Jean-Guy MASSONNAT
Représentant du pouvoir adjudicateur

Le maître d'œuvre :

ARCHIPAT
ARCHITECTES DU PATRIMOINE
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tél. 04 78 24 71 50 - contact@archipat.fr
S.A.R.L. d'Architecture au capital de 66.666 € RCS Lyon 435 272 877 00026 - APE 7111Z

Je, soussigné Celine PEKHOUKH représentant l'entreprise Girard - Gerampon
certifie avoir pris connaissance de l'ordre de service, ci-dessus n°3, du 18/03/2019.

A Nassieu le 18/03/2019
Signature et cachet de l'entreprise


Tél. 04 78 24 71 50 - Fax 04 78 24 14 14
peppi@serfen eau.fr
Siret 339 155 301 00054

IMPORTANT : ce document est à retourner intégralement et dument complété au maître d'œuvre.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2017-60 : Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'aquarium d'Aix-les-Bains - Lot 5 : VRD - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 06/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2019

Numéro de l'acte : d2865 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190502-d2865-DE

Date de décision : 02/05/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires